

Image not found or type unknown



Divorce/garde d'enfants

Par **Winnie974**, le **08/01/2025** à **17:02**

Bonjour, nous ne sommes pas d'accord sur la garde des enfants ? Peut on procéder au divorce avant de saisir le JAF ?

Par **Isadore**, le **08/01/2025** à **18:17**

Bonjour,

Non, la question de la résidence des enfants sera obligatoirement être traitée lors du divorce.

Si vous divorcez à l'amiable cela voudra dire que vous serez d'accord sur tous les effets, y compris la résidence des enfants. Et sinon ce sera un divorce judiciaire où le JAF tranchera la question.

Voyez avec vos avocats.